

## AVIS CESEC N°2019-41<sup>1</sup>

*Relatif à la*

***Convention tripartite d'application entre l'Etat, la CdC et l'université de Corse pour la période 2018-2022 relative à l'offre de formation supérieure pour la période 2018-2022.***

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

**Vu** la lettre de saisine du 13 juin par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur *la convention tripartite d'application entre l'Etat, la CdC et l'université de Corse pour la période 2018-2022 relative à l'offre de formation supérieure pour la période 2018-2022* ;

**Après avoir entendu**, Monsieur Marc BENEDETTI, Directeur de la direction de l'enseignement, Direction de l'Education de l'Enseignement et de la Recherche, Service de la recherche (DESR), DGA en charge de l'éducation, de l'enseignement de la formation et de la langue corse ;

**Sur rapport de** Madame Catherine HERRGOTT, pour la commission « éducation, formation, jeunesse » ;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,  
Réuni en séance plénière le 25 juin 2019 à Ajaccio,  
Prononce l'avis suivant,**

La Collectivité de Corse propose d'accompagner l'Université dans une nouvelle phase autour des trois axes clés contenus dans la convention :

- **en promouvant la réussite et l'insertion** en capitalisant sur l'accréditation de l'offre de formation, favorisant la transversalité et l'interdisciplinarité ;
- **en développant de nouveaux objets scientifiques** et de nouvelles alliances ;
- **en assumant la responsabilité sociétale insulaire** pour répondre aux nouveaux besoins du territoire et renforcer ses capacités d'innovation.

Les trois parties en présence, la CDC, l'Etat et l'Université, souhaitent préserver l'équilibre entre la poursuite de sécurisation des actions structurantes engagées précédemment et la volonté d'engager un nouvel élan qualitatif tout en renforçant tous les vecteurs de créativité, poursuivant ainsi l'action des partenariats en incluant les dispositifs collaboratifs qui y sont attachés.

Les membres du CESECC donnent un avis favorable à la convention tripartite Etat/ Université/CDC en émettant les remarques suivantes :

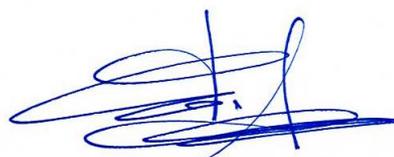
---

<sup>1</sup>A l'unanimité

- La prise en compte et le constat d'un financement très important en fonctionnement comme en investissement.
- Une réflexion doit être engagée sur les financeurs afin qu'ils puissent être associés aux différentes thématiques traitées par l'Université et que la part de l'autofinancement soit inscrite dans l'équilibre budgétaire.
- Il serait intéressant de dresser un état des lieux de l'occupation des locaux existants, du foncier et du bâti, ainsi que de la disponibilité des espaces pour prendre en compte les besoins futurs et l'évolution du nombre d'étudiants
- En ce sens, il est souligné l'intérêt de réactiver le comité de suivi du CCRDT (Comité Consultatif de la Recherche et de Développement Technologique).
- Il est souhaitable, étant donné l'importance de la place de la langue corse à l'Université et son interaction avec les politiques publiques de la CdC dans ce domaine, qu'un comité de suivi commun soit créé quant à l'évaluation et au développement de ces politiques
- Que l'Université puisse conforter son rôle pivot en matière de recherche dans ces trois axes majeurs : enseignement, aide à la décision de la politique publique et innovation.
- Le vœu d'élargissement des collaborations avec des instituts de recherche locaux (INRA, IFREMER...), d'autres universités ainsi qu'à l'international, en particulier dans le bassin méditerranéen, se doit d'être priorisé afin d'établir des partenariats effectifs et un travail en réseau, essentiels pour l'avenir.
- Que la notion d'intelligence collective puisse être considérée permettant l'émergence de nouvelles filières innovantes liées au territoire. (Ingénierie de l'environnement, management, filière déchets, aménagement durable, économie circulaire, concepts du bilan carbone, biodiversité ...)
- Que les ressources agricoles ou autres ressources du territoire, non exploitées, puissent être prises en compte dans les filières économiques.
- Que les rapports avec les entreprises puissent être développés. Dans le cadre du partenariat avec les entreprises et la recherche universitaire, développer des pôles thématiques travaillant dans certains secteurs de la recherche.
- Que la mobilité vers l'international soit effective, que la notion de plurilinguisme en lien transversal avec l'international soit considérée et valorisée par un laboratoire de langues performant, en coopération avec les institutions et universités européennes
- Qu'une réflexion avec les aides aux études émanant des fonds européens soit actualisée
- Considérer la prise en compte des relations avec les lycées, dont les lycées professionnels, agricoles, maritimes, hôteliers...

Le CESECC renouvelle son soutien à cette convention tripartite, en attirant l'attention sur l'importance et la pertinence d'une offre de formation au plus près de notre territoire, au travers de thématiques permettant aux nouvelles générations de pouvoir aborder les enjeux de ce siècle avec un potentiel de connaissances adapté et réactif.

Le Président du CESEC,



Paul SCAGLIA